

générale et du Conseil de sécurité. Elle peut proposer le nom d'un candidat qui ne figure pas sur la liste des candidats, s'il satisfait aux conditions requises et recueille l'unanimité de ses suffrages (Art. 12 du Statut).

17. Si la Commission médiatrice constate qu'elle

ne peut réussir à assurer l'élection, les membres de la Cour déjà nommés pourvoient aux sièges vacants dans un délai à fixer par le Conseil de sécurité, en choisissant parmi les personnes qui ont obtenu des suffrages soit à l'Assemblée générale, soit au Conseil de sécurité. Si, parmi les juges, il y a partage égal des voix, la voix du juge le plus âgé est prépondérante.

DOCUMENTS A/8745 ET ADD. 1 A 6

Liste des candidats présentés par les groupes nationaux : note du Secrétaire général

DOCUMENT A/8745

Original : anglais
11 août 1972

1. Par une communication en date du 1er février 1972, le Secrétaire général a, conformément à l'article 5 du Statut de la Cour internationale de Justice, invité les groupes nationaux à procéder à la présentation de candidats pour l'élection qui aura lieu au cours de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, en vue de pourvoir les cinq sièges qui deviendront vacants à la Cour internationale de Justice le 5 février 1973, date à laquelle expirera le mandat des cinq membres de la Cour dont le nom suit :

Sir Muhammad Zafrulla Khan (Pakistan);

Sir Gerald Fitzmaurice (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);

M. Luis Padilla Nervo (Mexique);

M. Isaac Forster (Sénégal);

M. André Gros (France).

Dans sa communication, le Secrétaire général appelait notamment l'attention des groupes nationaux sur les dispositions du paragraphe 1 de l'article 5 du Statut de la Cour, selon lequel les présentations de candidats doivent être faites dans un "délai déterminé", et il les priait de lui communiquer le nom de leurs candidats le 1er août 1972 au plus tard.

2. Conformément à l'article 7 du Statut de la Cour, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité une liste, par ordre alphabétique, des candidats présentés au 1er août 1972 par des groupes nationaux en vue de l'élection de cinq membres de la Cour.

3. Les notices biographiques des candidats seront distribuées ultérieurement sous la cote A/8756-S/10761.

<i>Nom et nationalité des candidats</i>	<i>Groupes nationaux présentant les candidatures</i>
AGO, Roberto (Italie)	Belgique
CORDOVA, Andrés (Equateur).	Equateur
EL-ERIAN, Abdullah (Egypte).	Chypre Egypte Hongrie

<i>Nom et nationalité des candidats</i>	<i>Groupes nationaux présentant les candidatures</i>
FORSTER, Isaac (Sénégal)	Argentine Autriche Brésil Canada France Liban Liechtenstein Norvège Sénégal Suisse Thaïlande
GARCIA-BAUER, Carlos (Guatemala)	Argentine Autriche Brésil Canada Chili Danemark Equateur Etats-Unis d'Amérique Guatemala Inde Mexique Panama Paraguay Philippines Thaïlande
GROS, André (France)	Argentine Autriche Belgique Brésil Bulgarie Canada Chili Danemark Egypte Etats-Unis d'Amérique France Guatemala Inde Italie Liban Liechtenstein Luxembourg Norvège Nouvelle-Zélande Panama Pays-Bas Portugal Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Suède Suisse Yougoslavie
HOLGUIN, Carlos (Colombie)	Portugal
NAGENDRA SINGH (Inde)	Argentine Belgique Brésil Bulgarie Chili

Nom et nationalité des candidats

Groupes nationaux présentant
les candidatures

	Chypre
	Danemark
	Egypte
	Etats-Unis d'Amérique
	France
	Guatemala
	Hongrie
	Inde
	Liechtenstein
	Mexique
	Népal
	Norvège
	Panama
	Pays-Bas
	Philippines
	Pologne
	Thaïlande
	Union des Républiques socialistes soviétiques
	Yougoslavie
PADILLA NERVO, Luis (Mexi- que).....	Mexique Suisse
RUDA, José María (Argentine)	Inde Paraguay Suède
WALDOCK, sir Humphrey (Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord)	Autriche Belgique Canada Chili Danemark Etats-Unis d'Amérique France Italie Liban Liechtenstein Luxembourg Mexique Norvège Nouvelle-Zélande Pays-Bas Portugal Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord Suède Suisse
ZAFRULLA KHAN, sir Muham- mad (Pakistan).....	Egypte Liban Pakistan Thaïlande

DOCUMENT A/8745/ADD.1*Original : anglais*
28 août 1972

Le Secrétaire général a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité la communication ci-après, en date du 23 août 1972, qu'il a reçue du représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies :

“ . . . J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'ayant appris que M. Carlos Holguín n'était plus candidat aux élections à la Cour internationale de Justice, qui sont prévues pour la vingt-septième session de

l'Assemblée générale, le groupe national portugais de la Cour permanente d'arbitrage a décidé de retirer la candidature susmentionnée.”

DOCUMENT A/8745/ADD.2*Original : anglais*
26 septembre 1972

Le Secrétaire général a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité la communication ci-après, en date du 19 septembre 1972, qu'il a reçue du représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies :

“Le représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui faire savoir que sir Muhammad Zafrulla Khan, président de la Cour internationale de Justice, a décidé de retirer sa candidature aux élections à la Cour internationale de Justice qui auront lieu au cours de la vingt-septième session de l'Assemblée générale.”

DOCUMENT A/8745/ADD.3*Original : anglais*
16 octobre 1972

Le Secrétaire général a l'honneur de soumettre à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité la communication suivante, en date du 6 octobre 1972, que lui a fait parvenir le représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies :

“Le représentant permanent de la République arabe d'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à sa note antérieure (No 279) du 13 juillet 1972 relative à la désignation de candidats aux fonctions de membre de la Cour internationale de Justice, a l'honneur de l'informer que Son Excellence M. Abdullah El-Erian a retiré son nom de la liste des candidats à l'élection de la Cour internationale de Justice à la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

“Le groupe national de l'Egypte a également informé le représentant permanent de son intention de présenter à nouveau, au moment opportun, la candidature de M. El-Erian aux élections à la Cour internationale de Justice qui auront lieu au cours de la trentième session ordinaire de l'Assemblée générale.”

DOCUMENT A/8745/ADD.4*Original : anglais*
24 octobre 1972

Le Secrétaire général a l'honneur de soumettre à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité la communication suivante, en date du 17 octobre 1972, qu'il a reçue de M. Abdullah El-Erian :